

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Généralisation de l'individualisation des frais de chauffage :

L'Union sociale pour l'habitat et l'Association des Responsables de Copropriété dénoncent une mesure inutile et coûteuse pour les locataires et les propriétaires

Paris, le 22 décembre 2015

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte rend désormais obligatoire, pour tous les bâtiments à chauffage collectif, la création d'une « **installation permettant de déterminer la quantité de chaleur et d'eau chaude fournie à chaque local occupé à titre privatif** ».

Derrière ce qui pourrait passer pour une bonne idée, se cache en fait, au-delà des défaillances techniques fréquemment rencontrées, une mesure injuste et inutilement coûteuse.

Quatre éléments n'ont en effet pas été pris en compte par les pouvoirs publics :

1. Pour que l'individualisation des frais de chauffage bénéficie aux ménages, il est nécessaire que les économies pouvant être générées par les dispositifs à mettre en œuvre soient supérieures aux coûts récurrents de ces installations. Or, cela n'est le cas que pour les seuls immeubles énergivores.
2. De fait, la généralisation des dispositifs d'individualisation de frais de chauffage va impacter négativement le pouvoir d'achat de 1,3 million de ménages en Hlm et 2,3 millions de ménages en copropriété.
3. Dans le seul parc social, l'impact de cette disposition coûtera en outre 670 millions d'euros, au détriment des investissements des organismes Hlm sur l'entretien et la rénovation, notamment énergétique. Pour les copropriétaires, l'impact est estimé à 1,76 milliard d'euros.
4. De plus, cette disposition renforcera l'inégalité entre les occupants. Dans les immeubles collectifs, ce sont les personnes âgées et les familles avec de jeunes enfants qui, devant chauffer leur logement toute la journée, « **paieront** » le chauffage de leurs voisins. A l'inverse de l'eau domestique, dont chacun peut maîtriser la consommation, le chauffage se diffuse en effet à l'échelle du bâtiment.

En conséquence, l'Union sociale pour l'habitat et l'Association des Responsables de Copropriété appellent les pouvoirs publics à revenir d'urgence sur cette disposition législative. Ils rappellent que d'autres solutions, mieux adaptées et plus économiques, existent pour sensibiliser les ménages à la maîtrise de leurs consommations énergétiques.

VOIR CI-DESSOUS LE DOSSIER A TELECHARGER